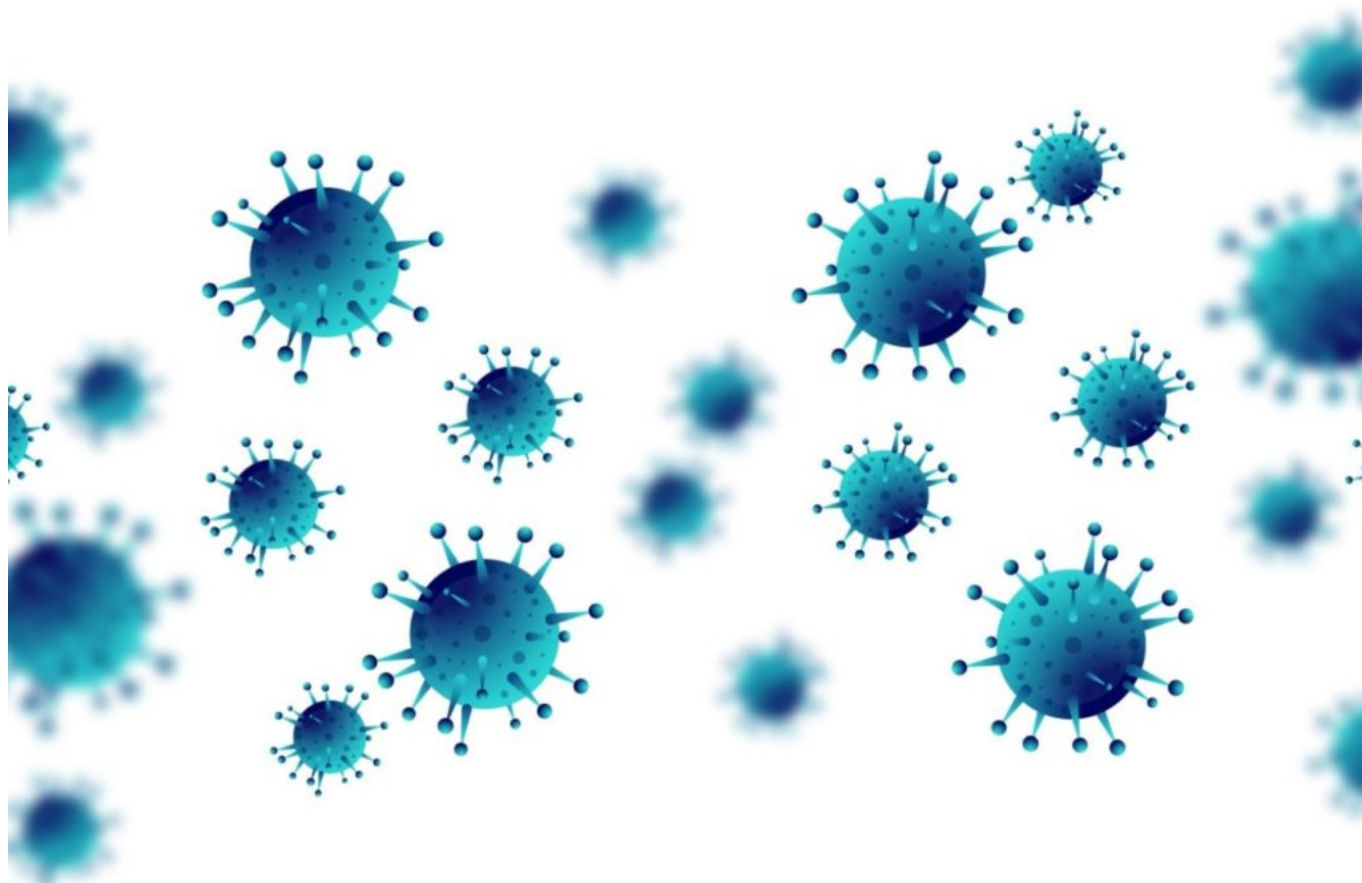


Entreprises et Covid-19, le Vaucluse passe en 'vulnérabilité modérée'



Le nombre de cas positifs augmente dans le département faisant passer, depuis le 12 août, le Vaucluse en 'vulnérabilité modérée' ce qui a eu pour incidence d'imposer le port du masque dans les secteurs de grands flux de personnes et de rappeler les gestes barrières et la distanciation sociale. De fait, la [Préfecture](#), la [Chambre de commerce et d'industrie](#), la [Chambre de métiers et de l'artisanat Région Paca](#) et l'[Ars](#) (Agence régionale de santé) de Vaucluse, qui observent un relâchement des comportements, ont tenu à rappeler aux entreprises de veiller à la protection de la santé de leurs employés en veillant au strict respect des consignes sanitaires sur les lieux de travail et d'identifier les signaux d'alerte. D'ailleurs, les salariés peuvent désormais se faire tester sans prescription médicale, dans le laboratoire de leur choix, afin de contenir les risques de propagation du virus. Les éventuels cas positifs devraient être isolés et feraient l'objet d'une campagne de contract-tracing menée par la Caisse primaire d'assurance maladie et de l'agence régionale de santé.



Ecrit par Mireille Hurlin le 25 août 2020

Egalement, La ministre du Travail, Élisabeth Borne, a annoncé que le port du masque dans les lieux clos collectifs des entreprises : salles de réunion, couloirs, open space sera obligatoire à partir de mardi 1er septembre. Objectif ? Enrayer les contaminations et éviter une deuxième vague d'épidémie. Les salariés qui refuseront de se plier à cette obligation pourront être sanctionnés.

Les consignes sanitaires par fiches métiers du ministère du Travail sont disponibles sur <https://bit.ly/2B33Xjw> et la liste des laboratoires sur <https://sante.fr/>